



Perte de mes droits algeriens??

Par **kariam**, le **02/01/2010** à **12:36**

Bonsoir a tous, rnj'ai une question sur la perte de mes droits algeriens : rnrnj'ai 19ans, je suis né en Algerie, mes parents sont tout les deux algeriens, Je suis en france depuis 7ans, j'ai une carte de résidence d'un an renouvelable, sachant que je peux avoir la nationalité française, j'ai demander la naturalisation. rnje suis allé au consulat d'algerie, je leurs ai demandé si je pouvais faire cette démarche, ils m'ont répondu "aucun problem pour les algeriens" rnMais il y a beaucoup de personnes qui me disent que je vais perdre mes droits algeriens si je demande la naturalisation (car soi disant ce n'est pas par droit de sol, de sang ou de mariage que j'aurai ma nationalité). rnrnMa question est : est ce que c'est vrai que je vais perdre mes droits Algeriens ou pas? rnrnMerci

Par **karim**, le **02/01/2010** à **22:33**

salam rnrna mon avis tu peut pas avoir la nationalité tan que t pas né en françe . pour quoi tu sollicite pas d abord la carte de 10 ans . après tu peut demandée la naturalisation voila .rnrnm alah aalam mon frère c nn va demandée directe a la préfecture il vont te le dire .rnrnsalam

Par **kariam**, le **03/01/2010** à **00:58**

j'ai demandé a la préfecture, j'ai meme déposé un dossier de naturalisation, la n'est pas le probleme car pour la naturalisation je sais que j'ai le droit, mais le probleme est : est ce que je ne vais pas perdre mes droits algeriens en demandant la nationalité française par naturalisation, non pas par mariage, ni par droit du sol, ni par doit de sang, mais par

naturalisation (puisque ce n'est pas un droit, c'est moi qui la demande j'ai peur de perdre mes droits algeriens et de demander a la suite un visa pour aller dans mon propre pays)

Par **chris_idv**, le **03/01/2010** à **01:40**

Bonjour,
La naturalisation vous fait effectivement logiquement perdre les droits attachés à votre précédente nationalité.
C'est une question de cohérence: il n'est pas possible de vouloir cumuler les avantages et dans le même temps de refuser les inconvénients liés à la nationalité (française ou algérienne) sauf à obtenir la double-nationalité lorsque les deux pays concernés le permettent.
Concernant notamment des déplacements ultérieurs en Algérie si vous optez pour la naturalisation en France vous serez soumis aux règles applicables à un citoyen Français et un visa vous sera nécessaire au regard des règles actuellement en vigueur.
Salutations,

Par **kariam**, le **03/01/2010** à **02:49**

Un algerien, contrairement a un marocain ou a un tunisien, n'a pas le droit d'avoir les deux avantages normalement? je sais qu'on peut nous les algeriens avoir la double nationalité par le droit du sol, du sang et du mariage, mais a ce que je vois on ne peut pas avoir les deux nationalité par la naturalisation?